



République Française

Département de la Charente-Maritime

Communauté de communes des Vals de Saintonge

Conseil Communautaire du 10 décembre 2018

Objet : Détermination de l'intérêt communautaire relatif à la compétence "politique locale du commerce"

Numéro de délibération : CC2018_183

L'an deux mille dix huit, le dix décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, dûment convoqué le 3 décembre 2018, s'est réuni en séance plénière à Salle multi-loisirs de Saint-Savinien sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Rémi LAMARE, Philippe MARC, Frédéric BAUDOIN, Claude RULLAND, Charles BELLAUD, Eliane SALMON, René ESCLOUPIER, Claude BOULETTEAU, Jacques BARON, Corinne IMBERT, Annie POINOT-RIVIERE, Francis BRUNET, Jean-luc DUGUY, Serge MARCOUILLE, Danièle PERAUD, Patricia BAFFEREAU, Michel SAUNIER, Philippe HARMEGNIES, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Francis LAROCHE, Jocelyne RÉ, Pascal SAGY, Alain FOUCHER, Jean-Claude DRAHONNET, Pierre GEOFFROY, Jacques ROUX, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Jacky BINEAU, Jean-Jacques POUPARD, Michel GARNIER, Jacques CHAMPENOIS, Maurice PERRIER, Martine LANCIANI, Marcel GUYONNET, Madeleine PENE, Micheline BERTHELOT, Jean-Yves GROLLEAU, Philippe BRANDY, Georges MONBRUN, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Claude PILET, Maxime SEYFRIED, Didier BASCLE, Patricia LOIZEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Marylène JAUNEAU, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Marie-Isabelle HUGON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Serge LAHAYE, Paulette MARCOUILLER, René DUGIED, Jacques GOGUET, Denis GRATEAU, Hélène CHAUNUX, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Claire DRILLAUD, André HERAUD, Joël DABOUT, Marie-Claude CHIRON, Alain BERTIN, Pierre-Yves ANDRE, Alain RULLIER, Claude BEGEON, Didier FOUQUET, Pierre BOUILLON

Absents excusés ayant donné procuration :

Stéphane CHEDOUTEAUD donne pouvoir à Corinne IMBERT
Véronique PERIGNON donne pouvoir à Serge MARCOUILLE
Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER
Patrick XICLUNA donne pouvoir à Martine LANCIANI
James CHAIGNEAU donne pouvoir à Frédéric EMARD
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Françoise MESNARD
Daniel BARBARIN donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Jean MOUTARDE
Anne-Marie BREDECHE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Jean-Louis BORDESSOULES donne pouvoir à Natacha MICHEL
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Anne DELAUNAY
Jacques COCQUEREZ donne pouvoir à Ornella TACHE
Jean-Pierre CHATELIER donne pouvoir à Jacques ROUX

Absents :

Philippe JOUVE, Jean-Marie BENOIST, Marie-Agnès BEGEY, Philippe LACLIE, Pierre ARNAUD,

Gérard PASQUET, Bernard GOURS AUD, Didier COSSET, Marilyne BAILLARGUET, Gérard LACOSTE, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Gérard LA MIRAUD, Régis DUTHILLE, Emmanuelle CAIVEAU, Jean-Paul AUGUSTIN, Thierry GOUJEAUD, Christian PEROT, Corinne ETOURNEAU-GREGOIRE, Alain INGRAND, Jean-Marie BOISNIER, Jean-Louis RICHAUDEAU, Françoise GUERET, Joël WICIAK, Daniel DARDILLAT, Jean-Michel CHARPENTIER, Christian GRATEREAU, Michel FILLEUL, Clément PIOCHAUD, Jacques BIZOT, Virginie LUCQUIAUD, Yves-Luc GAILLARD, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Henri AUGER, Maurice PINEAU, Henoah CHAUVREAU, Thierry TRICARD, Guy BRUNET, Claude GENEAU, Pierre TEXIER, Pierre MARTINEAU, Jean-Bernard MARCHAND, Suzette MOREAU, Frédéric BOUTIN, Francis FONTAN

Secrétaire de séance :

Madame Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : GIRAUD-HERAUD Emmanuelle

GENEAU David

BEBIEN Marie-Paule

HOUET Patricia

SERRA Johanna

GUIBERTEAU Cécilia

FLOCH-RUJU Valérie

NIVART-ONCHALO Manuela, Trésorière de St-Jean d'Angély

Nombres de membres :

En exercice : 143

Présents : 84

Votants : 97

Pouvoirs : 13

Publication (affichage) ou notification du :

Détermination de l'intérêt communautaire relatif à la compétence "politique locale du commerce"

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, l'intervention en matière de "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire" entre dans le groupe de compétences "développement économique" des EPCI. Mais, à la différence des autres compétences du groupe, sur les zones d'activités par exemple, le législateur laisse aux EPCI le choix de définir les actions d'intérêt communautaire.

Cet intérêt communautaire doit être voté avant le 31 décembre 2018. A défaut, l'EPCI exercera l'intégralité de la compétence transférée.

Il s'agit de déterminer les actions de soutien aux activités commerciales conduites au niveau intercommunal et celles qui relèveront de la responsabilité des communes.

Le conseil communautaire délibère pour déterminer ce qui relève de sa compétence, à la fois en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales.

Il s'ensuit que les communes membres interviennent dans le champ de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales qui n'aura pas été reconnu d'intérêt communautaire.

Considérant que les communes du territoire souhaitent continuer à intervenir dans leur politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales, il est proposé la rédaction suivante :

Sont d'intérêt communautaire pour la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales :

- L'observation des dynamiques commerciales pour permettre d'appuyer les communes dans l'élaboration de leur stratégie de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs et la traduction dans leur document d'urbanisme.
- Les opérations de promotion du commerce à l'échelle de l'ensemble des communes du territoire.
- La conduite d'opérations collectives de revitalisation du commerce (ex : programme FISAC ou équivalent).

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 96
- Contre : 0
- Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé par Jean Claude GODINEAU
Date 13/12/2018
Qualité Président

Jean-Claude GODINEAU